
PLANIFICATION SUCCESSORALE : UNE DÉMARCHÉ ESSENTIELLE POUR FAIRE FACE À TOUTES LES ÉVENTUALITÉS, SELON LA BANQUE LAURENTIENNE

Montréal, le 15 octobre 2010 – Octobre étant le mois de la planification financière, il est important de penser à tous les aspects d'une bonne planification financière. Puisque l'éventualité d'un décès touche l'ensemble de la population, mais que fort peu de gens abordent cette finalité de façon systématique, il est important de planifier aussi sa succession. Pourquoi ne pas profiter de cette période de l'année pour effectuer une planification successorale et ainsi éviter plusieurs problèmes de succession.

Soucieuse des intérêts de ses clients en toute circonstance, la Banque Laurentienne propose dans son offre globale de services les conseils d'experts en planification successorale. Afin d'éviter les écueils qui peuvent survenir en raison de la complexité d'une succession, la Banque Laurentienne met à la disposition de sa clientèle les services de son équipe de planificateurs financiers et des experts de sa filiale Trust La Laurentienne.

Le testament : clé de voûte d'une succession réussie

Essentiellement, le testament assure que les dernières volontés d'une personne seront respectées; il permet d'identifier les héritiers désignés et d'éviter les complications lors du partage des biens après un décès. Sans testament, la dévolution des biens sera réglée selon les dispositions du Code Civil du Québec, ce qui peut aller à l'encontre des prérogatives d'un client. Il existe trois formes de testament : olographe, devant témoin et notarié. Or seul le testament notarié est recommandé, parce que les deux autres types doivent être homologués pour être valides, ce qui engage des frais supérieurs à ceux du testament devant notaire. « Selon des statistiques récentes, plus de 50 % des Québécois n'ont pas de testament, explique Alain Fortin, directeur principal, Trust La Laurentienne. De plus, une proportion notable de ceux qui ont fait leur testament dispose probablement d'un document désuet. »

Trois questions essentielles doivent être soulevées lors de l'élaboration d'un testament : en premier lieu, qui est l'individu, quels sont sa famille et ses proches; deuxièmement, que veut cette personne, dans quelle optique aborde-t-elle sa succession; et enfin, que vaut cette personne, quels sont ses actifs, ses biens et leur valeur.

Habituellement, l'objectif principal d'un testateur – la personne qui dispose de ses biens par testament – est de transmettre ses biens futurs à des héritiers. Il désire les protéger, réduire au minimum les charges d'impôt et leur épargner les soucis et la lourdeur administrative qui accompagnent le règlement d'une succession. Par ailleurs, plusieurs stratégies méconnues des testateurs pourront faire une bonne différence : les planificateurs financiers possèdent les compétences pour permettre au testateur d'en tirer avantage.

Le mandat d'inaptitude, un grand oublié

Un autre aspect important de la planification successorale a trait au mandat d'inaptitude. De nombreuses circonstances peuvent avoir comme résultat qu'une personne devienne inapte physiquement ou mentalement. Une planification adéquate à cet égard assurera que le client a identifié le mandataire, personne ou institution, qui veillera à l'administration de ses biens et de sa personne en cas d'inaptitude.

« Il faut considérer que le mandataire pourrait avoir le pouvoir de vendre tous les biens, explique Alain Fortin. Il peut avoir à les administrer durant de nombreuses années sans avoir de compte à rendre à qui que ce soit : ce choix est donc d'une grande importance. En toutes circonstances, les décisions prises devront l'être dans l'intérêt de la personne inapte et non celui du conjoint, par exemple la vente de la maison, le paiement des dettes, parfois même la commande d'épicerie.

A défaut d'avoir un mandat d'inaptitude, une assemblée de famille devra être tenue, avec convocation obligatoire des père et mère, des autres ascendants (grands-parents), des frères et sœurs et du conjoint ou de la conjointe. Un représentant sera alors choisi par la famille, qui devra aussi choisir trois autres personnes formant le conseil de tutelle, afin de surveiller la gestion faite par le représentant. C'est le Curateur Public qui surveille et analyse les états financiers et peut questionner certaines décisions prise par le représentant.

Le rôle du Trust La Laurentienne

En nommant Trust la Laurentienne mandataire de ses biens, un client peut bénéficier d'une expertise tant pour la gestion, l'administration et la planification fiscale. Faire appel aux services professionnels du Trust assurera la sécurité de son patrimoine familial et lui permettra de conserver sa qualité de vie. Les planificateurs financiers de la Banque Laurentienne et du Trust La Laurentienne peuvent prendre en charge les nombreuses procédures imposées, et assurer que toutes les questions légales, juridiques et fiscales seront convenablement résolues.

À propos de la Banque Laurentienne

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire dont les activités s'étendent à l'échelle du Canada. Elle offre à ses clientèles tout un éventail de services financiers diversifiés et se distingue grâce à l'excellence de son service et à son accessibilité. La Banque est au service des particuliers et des petites et moyennes entreprises, et elle offre également ses produits à un vaste réseau d'intermédiaires financiers indépendants par l'entremise de B2B Trust. Enfin, elle offre des services de courtage de plein exercice par l'intermédiaire de Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

La Banque Laurentienne est solidement implantée au Québec où elle exploite le troisième plus important réseau de succursales bancaires. Ailleurs au Canada, la Banque est active dans des segments de marché spécifiques où elle détient une position de choix. La Banque Laurentienne du Canada gère un actif au bilan de plus de 23 milliards \$, de même que des actifs administrés de plus de 14 milliards \$. Fondée en 1846, elle emploie aujourd'hui plus de 3 600 personnes.

-30-

Renseignements :

Mary-Claude Tardif

Conseillère

Relations publiques

514 284-4500, poste 4695

mary-claude.tardif@banquelaurentienne.ca